



Bien chez soi

Améliorer et adapter son logement

- Le CCAS a passé convention avec deux associations pour vous aider à réaliser et financer les travaux de votre logement, et pour vous proposer du petit matériel facilitant la vie quotidienne. Le CCAS finance la ou les visites d'ergothérapeutes, le petit matériel et une partie des travaux, à concurrence de 800€ au maximum. A noter que la SEMIV finance la totalité des travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie, pour ses locataires (hors travaux et équipement de confort).
- La MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), au travers de la prestation de compensation du handicap, peut également financer des travaux d'adaptation du logement.
- L'APA (Allocation personnalisée d'autonomie), peut comporter dans son plan d'aide, une partie sur l'adaptation nécessaire de votre logement.

Vous pouvez prendre rendez-vous au **01 34 58 50 01** ou directement en ligne

[Prise de rendez-vous](#)

[Bénéficiaire d'aide ou de soins au quotidien](#)

- Les associations de maintien à domicile vous proposent l'aide d'un professionnel pour entretenir votre logement, faire vos courses ou encore préparer vos repas. Cette aide peut être financée par l'APA ou votre caisse de retraite. L'AMAD Association de maintien et d'aides à domicile) Vélizienne, située à l'Espace Edouard Tarron, vous propose ces services. [En savoir plus.](#)
- Les associations de soins infirmiers à domicile vous proposent l'aide d'infirmières ou d'aides soignant pour des soins médicaux de confort, d'hygiène ou de prévention. L'AS.IN.S.A.D. (Association intercommunale de soins infirmiers à domicile), située à l'Espace Edouard Tarron, vous propose ces services.
- Le Pôle autonomie du territoire Grand Versailles vous propose aide et conseil pour mieux vivre dans votre logement ou envisager une entrée en établissement.
- Les familles peuvent également être aidées au quotidien par des professionnels, en cas de maladie ou de grossesse par exemple. S'adresser à votre mutuelle qui pourra éventuellement vous apporter une aide financière et vous indiquer une association d'aide à domicile.
- L'aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH) est un soutien aux personnes âgées après une hospitalisation afin d'améliorer leur cadre de vie et de les accompagner dans leur rétablissement. La demande est à faire auprès de votre caisse de retraite.
- Découvrir la tablette "Ardoiz" pour les Seniors

[Manger sans cuisiner](#)

- Le portage de repas : le CCAS vous propose un service de livraison de repas à domicile, 7 jours sur 7, midi et soir. Ce service est réalisé par la société Sodexo. Le prix du repas facturé par le CCAS est inférieur à celui de Sodexo. Inscription au **01 78 74 38 71** ou directement en ligne

[Prise de rendez-vous](#)

- Le restaurant municipal : située dans la résidence autonomie Madeleine Wagner, 9 place Bernard Dautier, le restaurant municipal accueille les Véliziens de 60 ans et plus.

[Se protéger contre les chutes](#)



- Les [ateliers organisés par le Service seniors](#) peuvent vous permettre de rester en forme tout au long de l'année. Les inscriptions ont lieu en septembre.
- La téléassistance est un dispositif d'alerte en cas de chute. Vous disposez d'un médaillon relié à un service d'assistance téléphonique, qui peut se mettre en lien avec un de vos proches ou un service d'urgence. Le CCAS offre un tarif d'abonnement préférentiel à tous les véliziens âgés ou handicapés, soit 36€ pour une année complète, puis au prorata suivant le mois d'inscription. S'adresser à l'AMAD Vélizienne qui se charge des inscriptions pour le CCAS ou [télécharger ce formulaire](#).

[Se distraire à domicile](#)

- [Le portage de livre à domicile](#)
- Les visites de convivialité toute l'année : l'association les petits frères des Pauvres propose aux personnes âgées isolées un accompagnement par des bénévoles afin de lutter contre la solitude
- Les visites de convivialité durant l'été : le Département des Yvelines et les CCAS proposent aux personnes âgées qui le souhaitent des visites de convivialités, réalisées par des étudiants, dans le cadre du dispositif YES (Yvelines Etudiant Seniors). Ceux-ci peuvent vous accompagner dans vos visites en ville, se promener avec vous ou encore simplement bavarder. L'inscription est à faire auprès du CCAS à partir du mois de mai, chaque année.
- **Découvrir la tablette Ardoiz à domicile** : si vous ne pouvez pas participer aux formations numériques, le CCAS peut vous prêter durant un mois une tablette simplifiée pour les seniors, de marque Ardoiz, la Poste. Cette tablette vous permettra de jouer à de nombreux petits jeux, lire des articles de magazines, regarder des films, échanger des photos et des vidéos avec votre famille et vos amis, et bien d'autres choses encore. Un intervenant viendra à votre domicile une fois par semaine pour vous expliquer son fonctionnement.
- A l'issue de cette période de prêt, le CCAS pourra vous aider à acquérir votre propre tablette si vous le souhaitez.

[Se protéger contre la canicule et les événements climatiques](#)

Le CCAS a l'obligation de tenir à jour un registre des personnes fragiles et de le mettre à disposition du Préfet en cas de forte canicule ou d'événements climatiques dangereux (canicule, tempêtes, grand froid, inondation...). Il permet de mobiliser les services sociaux et sanitaires en cas de risque exceptionnels.

Si vous êtes inscrits sur ce registre, le personnel du CCAS prendra également de vos nouvelles régulièrement et alertera vos proches si vous rencontrez des difficultés ou s'ils n'arrivent pas à vous joindre.

Les inscriptions peuvent se faire toute l'année auprès du CCAS, à votre demande ou à celle de votre entourage.

Important : Prévenir le CCAS en cas de départ en vacances ou absences du domicile.

Vous pouvez prendre rendez-vous au **01 78 74 38 38** ou directement en ligne :

[Prise de rendez-vous](#)

Kontakt

CCAS

5 avenue du Capitaine Tarron
78140 Vélizy-Villacoublay

Tél : 01.34.58.50.01